

Initiatives ministérielles

Ce n'est certes pas une tâche facile, mais il faut préciser clairement à qui revient la responsabilité et ne pas laisser porter le fardeau par ceux qui participent le moins à la prise de décision en cas de compressions, restrictions financières, mauvaise dotation ou impossibilité d'expliquer exactement la cause de certains retards.

Je comprends le point de vue de mon collègue. À mon avis, nous n'avons pas encore compris, dans ce pays, qu'il faut être conscient de la nécessité d'évaluer les conséquences de notre façon d'exploiter nos ressources humaines et financières.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'aimerais aussi que mon collègue d'Acadie-Bathurst nous dise quelques mots sur la responsabilité au sein de la fonction publique. Michael Binder a écrit un article pour la revue *Optimum*, magazine publié par Approvisionnement et Services à l'intention des gestionnaires. Je vous en lis ce passage très intéressant:

«Quel est le problème?» serait-on tenté de se demander. Essentiellement, le problème c'est qu'il y a trop de gestion et pas assez de direction.

Nous nous en remettons aux règles et aux règlements, aux systèmes et aux procédures plutôt qu'à nos gens, à savoir, les gestionnaires et les dirigeants.

En dépit des piles de volumes de directives et de procédures, la répartition des responsabilités au sein de l'organisme n'est pas encore claire (comme un simple regard sur les responsabilités des sous-ministres le démontre); nous demandons à nos gestionnaires d'administrer des millions de dollars, mais nous leur faisons à peine confiance lorsqu'il s'agit d'accorder des bordereaux de taxi—il n'y a aucune commune mesure entre les pouvoirs et les responsabilités; notre méthode d'attribution des ressources reste, en gros, parcellaire et arbitraire, et elle ne se fonde sur aucune évaluation scientifique des besoins ou de l'efficacité; de plus, des enquêtes effectuées récemment par le vérificateur général et par M. David Zussman de l'Université d'Ottawa, ont fait ressortir un haut niveau d'insatisfaction chez les gestionnaires, un sentiment d'appartenance à l'organisme en régression et une perte de fierté. Les gestionnaires sont convaincus que l'on ne se soucie pas de leur dire ce qui se passe et qu'ils sont tenus à l'écart des cercles où se prennent les décisions.

• (1120)

Compte tenu de certains événements récents, notamment l'abandon de la tradition de responsabilité ministérielle dans l'affaire Al-Mashat dont tous se souviennent, ces déclarations de M. Michael Binder sont fort à-propos. Je me demande si le député pourrait dire quelques mots à ce sujet.

M. Young (Acadie-Bathurst): Monsieur le Président, notre système exige fondamentalement que les cadres de la fonction publique prennent la défense de leurs subordonnés lorsque ces derniers agissent conformément aux méthodes établies. C'est un principe dont il faut tenir compte, d'après moi, dans l'examen de ce projet de loi.

Pour en revenir à la citation faite par mon collègue au sujet de la clarté, les gens veulent savoir ce qu'on attend d'eux. Ils veulent connaître la latitude et la souplesse dont ils disposent. «Souplesse» est l'un des termes utilisés dans la promotion de FP 2000. Ce projet de loi en tient compte, sauf qu'il n'en précise pas le sens. S'agit-il de la souplesse à agir ou de la souplesse à éviter d'agir?

On a malheureusement exagéré l'ampleur de certains abus. Dans tout système, dans toute activité humaine, il faut s'attendre à voir des abus ou du gaspillage. Ce sont des choses de ce genre qui sont mises en relief et qui frappent le public. Par contre, mon collègue a déclaré que la plupart des fonctionnaires, tout comme la plupart des employés du secteur privé, remplissaient leurs fonctions et le faisaient de leur mieux. Ce qu'il nous faut, c'est de la clarté, de la transparence et des règles. Les gens doivent savoir ce qu'on attend d'eux. Lorsqu'ils font ce qu'ils ont à faire et qu'ils remplissent leurs tâches conformément aux normes établies, la direction devrait prendre leur défense.

L'affaire Al-Mashat représente un cas où les gens ne savent pas si quelqu'un prendra leur défense? Est-ce qu'ils font ce qu'ils devraient faire? Devraient-ils chercher à se protéger au lieu d'agir, de prendre des décisions ou de courir des risques? Il est difficile d'exposer chacune des possibilités.

C'est certainement l'objectif visé. Nous attendons impatiemment qu'un comité spécial de la Chambre s'occupe de ces questions et entende les gens, tant dans la fonction publique que dans le secteur privé, qui seront directement touchés par ce genre de mesure législative.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de céder la parole au prochain député, il est de mon devoir d'informer la Chambre que les cinq premières heures du débat sont écoulées. Maintenant, la durée des interventions est de dix minutes sans aucune période de questions ou observations.